Image not found or type unknown

droit à l'autorité parentale conjointe

Par **Louis85**, le **03/06/2024** à **12:50**

Bonjour, je me renseigne sur une situation que je trouve compliqué et je demande de l'aide.

Voila séparé de mon ex conjointe depuis 2021, je n'ai pas pu voir mes enfants pendant deux ans suite a des alléguations (violence conjuguale, inceste sur enfants) faites par mon ex, j'ai du prouvé qu'elles n'étaient pas fondées et en octobre 2022 on ma donné le droit de voir mes enfants en lieu neutre et médiatisés pour une durée de 1 ans, mes enfants étaient partagés entre plaisir et anxieté suite à la complication du divorce et n'ayant plus l'autorité parentale je n'avais que le droit de les voir sans émettre d'avis sur leur santé et scolarité etc

J'ai recupéré en janvier 2023 l'autorité parentale conjointe mais mon droit en lieu neutre n'étant qu'une durée d'un an n'a pas été revisité sachant que je demandé par une procédure la garde de mon fils en domicile en 1 week sur deux et la moitié des vacances scolaires.

Ma fille je demandais la poursuite en lieu neutre sans limitation de durée car malheureusement c'était plus délicat pour nous le lien que nous avons eu en lieu neutre ne permettait pas de demander à la recevoir à la maison, je ne souhaite pas les perturber mais je garde espoir.

Aujourd'hui mon ex conjointe me demande un suivi en ADEI pour notre enfant, mais n'ayant pas recu toutes les informations concernant cette demande,j'ai demandé a rencontre le psychologue qui le suit afin de comprendre pour mieux l'aider.

Ma fille est suivie au UHE et je sens un mal etre, je ne la reconnais plus.

J'ai pensé écrire au JAF afin de demander de l'aide, les démarches sont longues mais nécessaires. En attendant je ne vois plus mes enfants et je souffre de cette distance qui nous sépare, je suis conscient qu'il faut renouer le lien a pas doux afin de ne pas trop les perturber mais je ne veux pas qu'une séparation me prive de mes enfants JE ME BATS AU QUOTIDIEN.

Dites moi ce que vous en pensez, et ceux que je pourrais apporter de nouveau afin de nous aider mes enfants, moi le papa et éventuellement la maman (mon ex conjointe) afin d'apporter de la sérennité dans cette guerre entre adultes que je trouve puérile.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez recevoir mes salutations distinguées.

Par **Zénas Nomikos**, le **04/06/2024** à **01:49**

Bonjour,

il y aurait peut-être un certain intérêt à prendre attache avec une association d'entraide et de défense des droits des pères.

https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/petit-panorama-associations-entraide-defense-35533.htm

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés